



HONORAIRES TTC ⁽¹⁾ au 01/04/2017

VENTE

Les honoraires sont à la charge de l'acquéreur

MAISONS - APPARTEMENTS	0 € à 99 999 €	7 % TTC
	De 100 000 € à 199 999 €	6 % TTC
	> à 200 000 €	5 % TTC
TERRAINS ET OPERATIONS MARCHANDS DE BIENS		10 % TTC

GESTION LOCATIVE

HONORAIRES GESTION LOCATIVE	Calculé sur les encaissements	7,2 % TTC
GARANTIE DU PAIEMENT LOYERS IMPAYES ET DETERIORATION IMMOBILIERES		4 % TTC

LOCATION

HONORAIRES LOCATION	MODALITES (%, forfait, tranches)	A LA CHARGE DE
- ENTREMISE ET NEGOCIATION	Loyer jusqu'à 650 € CC : 150 € Loyer à partir de 651 € CC : 100 €	Bailleur Bailleur
- VISITE, CONSTITUTION DU DOSSIER DU LOCATAIRE, REDACTION DU BAIL (2) TARIF LIMITE A :	ZONE TRES TENDUE 12 € / m² de surface habitable 12 € / m² de surface habitable	Bailleur Locataire
	ZONE TENDUE 10 € / m² de surface habitable 10 € / m² de surface habitable	Bailleur Locataire
	ZONE NON TENDUE 8 € / m² de surface habitable 8 € / m² de surface habitable	Bailleur Locataire
- ETAT DES LIEUX LOCATION VIDE OU MEUBLEE TARIF LIMITE A :	3 € / m² de surface habitable 3 € / m² de surface habitable	Bailleur Locataire

(1) TVA au taux en vigueur de 20% incluse.

(2) Le montant TTC imputé aux locataires ne peut excéder celui imputé au bailleur et demeure inférieur ou égal à un plafond fixé par voie réglementaire.

En cas de délégation de mandat les honoraires applicables seront ceux de l'agence détentrice du mandat initial.